

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 20 février 2012 portant fin de fonctions
dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : ETSN1230150A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 6141-7-2 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu le décret du 21 novembre 2011 portant nomination dans le corps de l'inspection générale des affaires sociales de M. Hubert GARRIGUE-GUYONNAUD ;
Vu l'arrêté du 14 avril 2010 portant nomination de M. Hubert GARRIGUE-GUYONNAUD dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 6 avril 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 21 novembre 2011, aux fonctions de M. Hubert GARRIGUE-GUYONNAUD dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 février 2012.

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*
XAVIER BERTRAND